



DU 17 0
AU 25
JUIN 2010

SEMAINE

pour
la

QUALITÉ

de

VIE

au

TRAVAIL

Dossier de Presse

Manifestations soutenues par :



Contact Presse :

Gaëtane Stinglhamber

Tel : 05 56 79 63 37

Port : 06 20 11 53 40

g.stinglhamber@anact.fr

202, rue d'Ornano 33000 BORDEAUX

www.aquitaine.aract.fr





SEMAINE

pour
la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

I. Du 17 au 25 juin 2010 : 7^{ème} semaine pour la qualité de vie au travail sur le thème «Prévenir les TMS, osons l'innovation».

- Manifestations nationales p. 3
- Forum p. 3
- Sondage ANACT / CSA p. 4
- Travail & Changement p. 4
- Quatre manifestations en Aquitaine p. 4

2. Les TMS* : première maladie professionnelle

- De quoi parle-t-on ? p. 5
- Prévenir les TMS : une priorité partagée p. 6

3. En Aquitaine, les entreprises et les partenaires s'engagent

- Bordeaux (33) p. 8
- Cambo (64) p. 9
- Mont de Marsan (40) p. 10
- Périgueux (24) p. 11

4. Une Co-organisation au service de la prévention active et durable des TMS.

- *Annexe : Plus largement, la Qualité de Vie au Travail, de quoi parle t-on ?* p. 13

* TMS: **T**roubles **M**usculo**S**quelettiques



SEMAINE

pour la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

I. Du 17 au 25 juin 2010 : 7ème semaine pour la qualité de vie au travail sur le thème «Prévenir les TMS, osons l'innovation».



Programme

Initiée en 2004 par le réseau Anact-Aract, cette manifestation est le rendez-vous annuel pour diffuser et valoriser les initiatives innovantes en matière d'amélioration des conditions de travail. Cette 7ème Semaine pour la Qualité de Vie au Travail, se déroule dans toute la France du 17 au 25 juin 2010, avec plus de 4 000 participants attendus. Ce thème «**Qualité de vie au travail**» est choisi en référence à la terminologie de l'Union européenne (sommet de Lisbonne en 2000) pour signifier que c'est l'ensemble des dimensions de la personne qui est en jeu à travers le travail : employabilité, parcours professionnel, protection de la santé, harmonie vie de travail et vie hors travail, etc. (Cf. annexe dernière page).

Les actions organisées dans le cadre de cette semaine s'adressent tout particulièrement aux responsables d'entreprise, DRH et fonction RH, responsables sécurité, élus CHSCT, consultants, médecins du travail, partenaires sociaux, partenaires institutionnels, mais aussi à tout salarié désireux de s'informer, témoigner et agir pour améliorer les conditions de travail et plus largement la qualité de vie au travail.

La thématique 2010, au coeur de l'actualité sociale et économique :

PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES : OSONS L'INNOVATION

- Une centaine de manifestations sont organisées en France.

Colloques, tables rondes, visites d'entreprises, films, débats, expositions, pièces de théâtre, concours de nouvelles, sont organisés dans toute la France par les 26 Associations Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

- Un forum national « **Prévention des troubles musculosquelettiques : osons l'innovation** »

La Semaine commence **jeudi 17 juin** par un forum d'une journée au CNIT à Paris La Défense, en partenariat avec la CNRACL, l'INRS, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, la MSA et l'OPPBTB.

Au programme : Présentation du sondage auprès de 1000 salariés sur leur perception des TMS, tables rondes, ateliers thématiques sur les TMS, espace d'exposition avec les stands de nos partenaires, interviews filmées en plateau TV, projections de films, espaces multimédia et librairie...

Pour plus d'information vous trouverez le programme détaillé sur: www.qualitedevieautravail.org



SEMAINE pour la QUALITÉ de VIE au TRAVAIL

- **Un sondage ANACT/CSA sur les troubles musculosquelettiques**

La thématique du sondage national 2010 porte sur la prévention des troubles musculosquelettiques. En préliminaire du sondage, les deux questions de baromètre de la qualité de vie au travail sont posées afin de mesurer sur plusieurs années la perception qu'ont les salariés de leurs conditions de travail.

Ce sondage sera décliné auprès des salariés aquitains ce qui permettra d'effectuer une comparaison national/régional.

Les résultats nationaux et aquitains seront présentés, en avant première, lors du point presse le :

Mercredi 16 juin à 11h00 dans les locaux de l'ARACT.

- **Un numéro spécial de « Travail & Changement »,**

Le mensuel du réseau Anact-Aract, propose pour son numéro de Mai-Juin, un dossier sur la « Prévention des troubles musculosquelettiques : comment innover? ». Ce numéro est téléchargeable sur le site de l'aract aquitaine : www.aquitaine.aract.fr

- **En Aquitaine, quatre tables rondes-débat.**

L'Aract en collaboration avec ses différents partenaires organise une manifestation dans quatre départements. Ces actions de communication sont largement soutenues par nos partenaires institutionnels et notamment le Conseil Régional d'Aquitaine et l'Europe.



Bordeaux, 18 juin, Conseil Régional.

Cambo-les-Bains, 22 juin, Salle AIEC

Mont-de-Marsan, 23 juin, Auberge Landaise

Périgueux, 24 juin, Pôle Interconsulaire Cré@Vallée



SEMAINE

pour
la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

2. Les TMS : première maladie professionnelle

2.1 TMS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les troubles musculosquelettiques (TMS) regroupent une centaine de maladies qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et inférieurs ainsi que ceux de la colonne vertébrale.

Les TMS les plus répandus sont les tendinites de l'épaule, le syndrome du canal carpien et les lombalgies. Les conditions de travail sont le facteur principal d'apparition des TMS : gestes répétitifs à cadence élevée, positions pénibles, postures prolongées, maniement de charges lourdes...

Une organisation du travail inadaptée avec un temps de récupération insuffisant et des situations de stress au travail (sentiment d'isolement, pression des résultats...) contribuent également à accroître le risque de TMS. C'est une combinaison de ces facteurs qui, au cours de la vie professionnelle, peut entraîner des douleurs, allant jusqu'à l'incapacité à effectuer un geste, parfois à l'origine de la perte d'emploi.

Au delà donc des souffrances pour le salarié, les TMS perturbent l'organisation du travail et représentent pour l'entreprise un coût non négligeable dû notamment aux indemnités, aux arrêts de travail ainsi qu'à l'absentéisme.

Les TMS en quelques chiffres...

- Le coût global des TMS représente **40%** du coût total des maladies professionnelles en France
- En France, les TMS représentent **95%** des maladies professionnelles
- **81,2%** des maladies professionnelles indemnisées sont liées aux TMS
- Depuis 1995, le nombre de nouveaux cas de TMS augmente de **13%** chaque année
- Le coût moyen d'un TMS est estimé à **21300€**
- L'indemnisation des TMS en 2008 a engendré la perte de **8,4 millions** de journées de travail

Les TMS touchent presque toutes les professions et les entreprises de toute taille. Les secteurs d'activité principalement touchés sont l'industrie alimentaire, la grande distribution, le BTP et les services à la personne.



SEMAINE

pour
la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

2.2 PRÉVENIR LES TMS : UNE PRIORITÉ PARTAGÉE...

Véritable enjeu économique et social pour les entreprises comme pour les salariés, le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique a ainsi fait de la lutte contre les TMS une de ses priorités depuis 2005. Cette volonté se traduit dans la mise en place des deux Plans «Santé au Travail».

... par le Gouvernement

Cette préoccupation s'est traduite par un **premier plan de santé au travail** (2005 - 2009) qui avait pour objectif de faire reculer les risques, trop souvent sources de drames humains et de difficultés économiques ainsi que d'encourager la diffusion d'une réelle culture de prévention dans les entreprises.

Dans cette perspective, le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique a souhaité faire de la lutte contre les TMS une de ses priorités, en favorisant la mise en place d'actions concrètes :

- Mise en place d'un programme national de surveillance épidémiologique des TMS.
- Lancement d'une campagne de sensibilisation à la prévention des TMS en entreprise sur 3 ans.

Afin de confirmer cette volonté et de prolonger cette politique de prévention, le gouvernement a récemment mis en place un **second plan de Santé au Travail** qui a donc débuté cette année et s'achèvera en 2014. Ce second plan de santé se caractérise par la volonté d'accentuer fortement l'amélioration des conditions de travail. Il a pour ambition de diminuer les expositions aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, en réduisant les TMS.

Actions prévues:

- Poursuivre le plan de prévention des TMS et la campagne d'information et de sensibilisation des entreprises.
- S'assurer de la mise en place, dans toutes les entreprises d'un document unique d'évaluation des risques professionnels intégrant le risque de TMS.
- Lancement d'une campagne de communication média afin de sensibiliser les citoyens.

En savoir plus: www.travailler-mieux.gouv.fr/



SEMAINE

pour
la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

... par le réseau Anact-Aract

Les connaissances scientifiques sur les facteurs de risque et sur le rôle déterminant de l'organisation du travail dans le développement des pathologies sont aujourd'hui bien établies et partagées par tous les préventeurs. Pour être efficace, l'entreprise doit construire son projet de prévention en intégrant :

- Une approche globale du «geste» : celui-ci ne se réduit pas aux seuls mouvements musculaires. Le «geste» est aussi l'expression de la personne au travail qu'il convient de prendre en compte dans sa globalité. Outre les aménagements nécessaires des situations de travail pour réduire les contraintes physiques, la prévention devra ainsi viser à une meilleure reconnaissance du travail et des compétences mises en oeuvre dans le geste
- Une mise en lien entre les pathologies et l'organisation du travail : la prévention devra viser à redonner des possibilités de régulation aux salariés leur permettant d'assurer la production tout en préservant leur santé.
- Concrètement, l'approche du réseau Anact-Aract se différencie de l'approche gouvernementale en ce sens où elle prend en compte l'aspect multifactoriel et le rôle de l'organisation dans la prévention des TMS. C'est une **approche ouverte sur l'organisation du travail et non pas uniquement sur l'individu.**

... En Aquitaine

L'Aract Aquitaine, organise 4 actions de communication, sur le thème de la « Prévention des Troubles MusculoSquelettiques » en partenariat avec les acteurs locaux.

Notre objectif est de valoriser des démarches menées par des entreprises et des partenaires au sein de chaque département. Les tables rondes sont organisées autour des témoignages concrets d'entreprises et les retours d'expériences de nos partenaires.

EN AQUITAINE, QUATRE MANIFESTATIONS SONT ORGANISÉES SUR CE THÈME :

- Bordeaux, le 18 juin
- Cambo les Bains, le 22 juin
- Mont de Marsan, le 23 juin
- Périgueux, le 24 juin



SEMAINE

pour
la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

3. EN AQUITAINE : LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

Prévenir les TMS :

les partenaires et les entreprises s'engagent...

Bordeaux

18 juin

9h - 12h30

En partenariat avec l'OPPBTB, la CRAM, la MSA et l'AH1 33

Lieu : Conseil Régional d'Aquitaine, Hôtel de Région 14, rue François de Sourdis - **BORDEAUX**

09 h 00 **Ouverture**

Régine Marchand, conseillère régionale d'Aquitaine déléguée aux relations sociales et à l'amélioration des conditions de travail

09 h 15 **Introduction**

Isabelle Guélou, présidente Aract, collège salarié

Dominique Bisson, vice-président Aract, collège employeur

09 h 30 **TMS... état des lieux en Aquitaine**

- Les salariés aquitains s'expriment à travers un sondage (sondage CSA-ANACT)

Jean-François Thibault, directeur, Aract Aquitaine

- Quelques chiffres pour mieux comprendre

Nicolas Bourdonneau, correspondant TMS, Cram Aquitaine

10 h 00 **Innover par la pluridisciplinarité : 3 exemples**

- MUSKA, un outil de simulation pour une prévention durable

Nicolas Bourdonneau, correspondant TMS, Cram Aquitaine

Xavier Merlin, chargé de mission, Aract Aquitaine

- Innover en favorisant les échanges pour mutualiser les leviers d'action: Exemple de prévention des TMS dans la viticulture en Gironde

Franck Chabut, conseiller en prévention des risques professionnels, MSA Gironde

Stéphane Lafond, médecin du travail, MSA Gironde

- Une prévention conjointe des TMS

Jean-Louis Ferrière, conseiller en prévention, OPPBTB

Philippe Remus, médecin du travail, AH1 33

11 h 30 **Débat avec les participants autour des témoignages d'entreprises**

12 h 15 **Clôture**

Jean-Louis Lagarde, Direccte Aquitaine

Pour cette table ronde, plusieurs entreprises apporteront leur témoignage, dont le Château Pichon Longueville Comtesse de Lalande :

Pichon Longueville Comtesse de Lalande en Gironde a repensé toute son organisation du travail afin de prévenir efficacement les TMS. L'organisation du travail classique dans ce secteur d'activité (travail isolé dans les vignes et surtout au prix fait, c'est-à-dire au nombre de pieds réalisés) est abandonnée au profit d'une nouvelle organisation du travail qui sera présentée lors de cette table ronde par Séverine Camus, DRH du groupe champenois Roederer.



SEMAINE

pour la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

SEMAINE
de
QUALITÉ-
VIE au
TRAVAIL

Cambo les Bains
22 juin
17h - 20h30

Programme

Prévenir les TMS : des entreprises et des partenaires agissent...

En partenariat avec les services de santé au Travail (ASTPB et Simetra)

Lieu : Centre d'animation AIEC de Cambo, 6 square Albéniz, 64250 CAMBO LES BAINS

17 h 00 **Accueil**

Henri Capdupuy, président ASTPB
Gilles Piriou, président Simetra

17 h 15 **Ouverture**

Isabelle Guélou, présidente Aract, collègue salarié

17 h 30 **TMS... Où en est-on ?**

Etat des lieux dans les Pyrénées Atlantiques

Fatiha Essadik, médecin du travail, Simetra
Sylvie Fromont Ithurbide, médecin du travail, Simetra

Les salariés aquitains s'expriment à travers un sondage

Jean-François Thibault, directeur Aract Aquitaine

18 h 00 **Prévenir les TMS... trois entreprises témoignent**

• **SIVU Abattoir**

Joseph Mogabure, directeur
Jean-Louis Bernard, médecin du travail, ASTPB

• **Chocolaterie ANDRIEU**

Serge Andrieu, PDG, représenté par Maurice Devant, responsable d'exploitation
Fatiha Essadik, médecin du travail, Simetra

• **EUROSIMA CLUSTER**

Christophe Seiller, directeur
Xavier Merlin, chargé de mission Aract

19 h 00 **Prévenir les TMS... les partenaires s'engagent**

- Patrick Badets, Sameth 64
- Jean-Louis Bernard, ASTPB
- Cécile Terrieux, intervenante en prévention des risques
- Jean-Luc Verdier, Cap Emploi Pays basque
- le service prévention de la Cram Aquitaine

20 h 15 **Clôture**

Régine Marchand, conseillère régionale d'Aquitaine, déléguée aux relations sociales et à l'amélioration des conditions de travail

- **EurosimaCluster** a fait appel à l'Aract et en particulier au logiciel Muska afin de prévenir les risques de troubles musculosquelettiques chez les fabricants de planche de surf, en s'adaptant au modèle économique de cet artisanat. «Jusqu'à présent les shapers savaient que la manière de travailler était nuisible pour la santé, mais personne ne savait dire quelle étape était dangereuse. Mettre en place une nouvelle organisation du travail est un enjeu de taille» selon Christophe Seiller, directeur d'Eurosima.

- Les **abattoirs SIVU** ont demandé à l'Aract un accompagnement afin de mesurer les risques d'une chaîne de production sur la santé des salariés. Dans ce secteur d'activité particulièrement difficile, le directeur avec la collaboration du médecin du travail et de l'Aract a réussi à éliminer le mal de dos sur ces chaînes de production. M. Mongabure, dirigeant, viendra nous présenter les résultats de cette démarche.

- La **Chocolaterie ANDRIEU** est une entreprise de fabrication de chocolat artisanal elle compte environs 100 salariés. Dans un contexte de développement important, son directeur, M. Andrieu a souhaité prévenir les risques de maladies professionnelles, notamment les TMS et l'exposition aux poudres de cacao, il nous livrera les résultats du diagnostic et de la démarche menée.



SEMAINE

pour la

QUALITÉ

de
VIE

au TRAVAIL

SEMAINE
pour la
QUALITÉ
de
VIE
au
TRAVAIL

Mont de Marsan

23 juin

9h30 - 12h30

Programme

TMS : du maintien dans l'emploi à la prévention...

En partenariat avec le SAMETH 40

Lieu : Auberge Landaise, 328 rue Auberge Landaise, 40000 MONT-DE-MARSAN

9 h 30 **Accueil**

Jean-Pierre Londeix, président DEPHIE

10 h 00 **Ouverture**

Isabelle Guélou, présidente Aract, collègue salarié

10 h 15 **TMS : du maintien à la prévention ?**

Dominique Baradat, chargée de mission Aract Aquitaine
Jean-Luc Verdier, directeur Sameth 40

10 h 45 **Prévenir... c'est possible.**

Table ronde autour des témoignages d'entreprises :

- Patrice Mercier, ergonome, préventeur, Fermiers Landais
- Marc Brugat, directeur général, Fermiers Landais
- Denis Laigre, responsable de production, entreprise Socavic

Avec la participation de :

- Dominique Dupin, médecin du travail, service de santé au travail
- Nathalie Pilot, intervenante en prévention des risques
- Jean-François Saturnin, délégué régional adjoint, Agefiph Aquitaine
- Nicola Boismeau, service prévention des risques de la MSA des Landes
- Patrick Lasserre Cathala, Unité Territoriale des Landes (Inspection du travail)

11 h 45 **Echanges avec les participants**

12 h 15 **Clôture**

Jean-François Thibault, directeur Aract Aquitaine

- **SOCAVIC**, entreprise d'élevage de volailles de 50 salariés s'est trouvée confrontée à deux cas de restriction d'aptitude alors qu'elle envisage d'augmenter sa production. L'objectif est alors de maintenir les deux salariés dans l'emploi, d'accroître la production et la productivité en améliorant les conditions de travail de l'ensemble du personnel. Denis Laigre, responsable, viendra nous présenter la démarche mise en place.

- **FERMIERS LANDAIS**, entreprise d'élevage de volailles de près de 400 salariés a été accompagnée afin de favoriser la mise en place d'une véritable politique de maintien et d'insertion des Travailleurs Handicapés avec un volet de prévention des TMS, son directeur général nous expliquera si le challenge a été atteint.



SEMAINE

pour la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

SEMAINE
pour la
QUALITÉ de
VIE au
TRAVAIL

Périgueux
24 juin
17h - 20h30

Programme

Travailler sur l'évolution des compétences pour prévenir les TMS : des entreprises et des partenaires agissent...

En partenariat avec la Chambre économique de Dordogne

Lieu: Pôle Interconsulaire, Cré@Vallée Nord, Bd des Saveurs, 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES

17 h 15 **Accueil**

Alain Bernazeau, président Chambre Économique de Dordogne
Claire Cruzal, responsable Chambre Économique de Dordogne

17 h 30 **Ouverture**

Isabelle Guélou, présidente de l'Aract Aquitaine, collègue salarié

17 h 45 **Prévenir les TMS... Où en est-on ?**

- **Les salariés aquitains s'expriment à travers un sondage**
Jean-François Thibault, directeur Aract Aquitaine
- **MUSKA : un outil au service de la prévention des TMS**
Xavier Merlin, chargé de mission Aract Aquitaine

18 h 15 **Faire évoluer les compétences pour prévenir les TMS**

- **Autour des témoignages d'entreprises de Dordogne, dont :**
 - Laurent Serres, directeur d'unité, Martine Spécialités, Société de pâtisserie industrielle de Dordogne
 - Jean-Louis Dupuy, co-gérant, Périgord-Traiteur
- **Avec la participation des partenaires de prévention :**
 - Anne Huet, chef de projet RHEA AA, Chambre Économique 24
 - Fabrice Cloarec, chargé de mission, Aract Aquitaine
 - Christian Delpierre, directeur adjoint, Unité Territoriale 24
 - Jean-François Saturnin, délégué régional adjoint, Agefiph

19 h 30 **Clôture**

Alain Bernazeau, président Chambre Économique de Dordogne

19 h 45 **Poursuite des échanges autour d'un cocktail dînatoire**

Pour cette table ronde, plusieurs entreprises apporteront leur témoignage, dont Martine Spécialités.

MARTINE SPÉCIALITÉS, est une usine d'industrie alimentaire fabricant des plats cuisinés et qui emploie 450 salariés. L'entreprise s'engage et mène une véritable conduite de projet afin de lutter efficacement contre les TMS.

«La question santé est au centre de nos préoccupations. Il s'agit d'un investissement qui rapporte à tous» souligne Laurent Serres, directeur de production.

Il viendra, avec le cabinet d'ergonomie, nous présenter leur démarche.



SEMAINE

pour
la

QUALITÉ de
VIE au

TRAVAIL



4. UNE CO-ORGANISATION AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ACTIVE ET DURABLE DESTMS.

Une structure régionale paritaire

L'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Aquitaine appartient au Réseau Anact (Agence nationale) – Aract (Associations régionales). Elle est gérée par un Conseil d'Administration paritaire (organisations patronales d'employeurs et organisations syndicales de salariés). Sa présidence est tournante tous les 2 ans.

L'Aract Aquitaine, au service des acteurs socio-économiques régionaux, accompagne les entreprises dans leurs projets de modernisation avec l'implication de tous les acteurs concernés.

Ses coordonnées

202, rue d'Ornano 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 79 63 30 - Télécopie : 05 56 81 16 50 - En savoir plus : www.aquitaine.aract.fr

SES PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX:

A Bordeaux:

- **L'OPPBTP** : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
- **La CRAM Aquitaine** : Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine
- **La MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- **L'AH1 33** : Association d'Hygiène Industrielle de Gironde

A Cambo-les-Bains:

- **L'ASTPB** et le **Simetra**, sont les deux services de santé au travail du Pays basque (hors Soule) et du Pays de Seignanx.

A Mont-de-Marsan:

- **Le Sameth 40**, est un service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Sa mission est de maintenir dans l'emploi, par la mise en oeuvre de solutions adaptées, des salariés dont le handicap survient, s'aggrave ou dont le contrat de travail est suspendu en raison d'une inaptitude constatée par le médecin du travail.

A Périgueux:

- **La Chambre Économique de Dordogne** est l'association des trois chambres consulaires du département : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Le Pôle InterConsulaire, qui accueille cette manifestation, est la concrétisation de leur stratégie commune de développement au service des entreprises et de l'économie départementale.



SEMAINE

pour la

QUALITÉ de

VIE au

TRAVAIL

La notion de qualité de vie au travail est évoquée pour la première fois en Europe dans les années 70, en réponse à une demande sociale forte. A l'époque l'objectif est d'accroître à la fois la satisfaction professionnelle des salariés et la performance des entreprises.

Cette notion réapparaît aux **sommets européens de Lisbonne (2000)** et à celui de **Laeken (2001)**. Les objectifs seront complétés en 2002 dans le cadre de la stratégie visant le « *développement d'une culture de prévention* » et une « *approche globale du bien-être au travail* », par exemple :

- Satisfaction des travailleurs vis-à-vis de leur emploi,
- Éducation et formation tout au long de la vie,
- Égalité entre les femmes et les hommes, non-discrimination,
- Baisse de la fréquence des accidents du travail, des maladies professionnelles
- Appui à la mobilité professionnelle et géographique,
- Insertion des jeunes et des chômeurs de longue durée,
- Équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- Dialogue social et participation des travailleurs à la vie de l'entreprise,

La qualité de vie au travail est le résultat d'un ensemble de démarches, de règles, de pratiques construites au cours du temps à travers conflit, concertation, négociation, **combinant dans des proportions variables le souci d'amélioration des conditions de travail et celui d'efficacité.**

Même si le sens de « qualité de vie au travail » varie selon les individus, leur statut, leur âge, leur genre, leur emploi... il est possible d'identifier **un certain nombre de facteurs clés déterminants** pour cette qualité de vie au travail :

- La qualité des relations sociales : reconnaissance au travail, écoute, respect, dialogue social,
- La qualité du contenu du travail : autonomie, variété, degré de responsabilité,
- La qualité de l'environnement physique du travail : sécurité, bruit, éclairage,
- La qualité de l'organisation du travail : qualité de la prescription du travail, charge de travail,
- Les possibilités de développement professionnel : formation, développement des compétences,
- La conciliation entre vie au travail et vie hors travail : rythme et horaires de travail, accès aux services...

Concrètement, promouvoir la qualité de vie au travail, c'est...

- **Un choix de société**, qui implique les salariés et les dirigeants des entreprises, les partenaires sociaux, l'État et les collectivités territoriales à tous les niveaux,
- **Analyser, comprendre le travail** pour le transformer,
- **Encourager toutes les initiatives** qui contribuent au développement des compétences, à l'évolution professionnelle et au bien-être au travail,
- **Agir** pour que le travail favorise l'épanouissement physique, psychique et intellectuel des individus,
- **Faire que le travail soit un espace d'intégration** y compris pour les moins aptes et les plus fragiles et un espace de justice sociale,
- **Faire que chacun trouve sa place au travail** et que le travail garde sa place parmi les autres activités humaines.